

# Compte rendu du Conseil Municipal - Séance du 1<sup>er</sup> mars 2012.

L'an deux mil douze le premier mars à vingt heures, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Laurent MICHEL.

**Présents :** MM. MICHEL Laurent, CORNU Marie-Thérèse, CHOLLAT Gérard, GRIVOLLA Gabriel, DESROCHE Henri, BARBIER Joseph, CHANARON Christian, CHARVET Bertrand, CHAUT-SARRAZIN Agnès, GUILLAUD Myriam, MOREL Serge, VITETTA Christiane, VIUDEZ Gérard.

**Excusé :** M. ALBERT Claude

**Absente :** Mme BONNARGENT Anouk.

**Secrétaire de séance :** M. CHARVET Bertrand

Compte rendu de la séance du 2 février 2012 : Approbation à l'unanimité

## **N° 2012/002 - Objet : Compte de Gestion 2011.**

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2011.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2011, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes :

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2011 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## **N° 2012-003 - Objet : Compte Administratif 2011.**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Marie-Thérèse CORNU, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2011 dressé par Monsieur Laurent MICHEL, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Compte administratif principal						
	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédent
Résultats reportés		62379.84		38632.84		101012.68
Opérations de l'exercice	281033.25	350051.96	276790.87	400012.33	557824.12	750064.29
Totaux	281033.25	412431.80	276790.87	438645.17	557824.12	851076.97
Résultat de clôture		131398.55		161854.30		293252.85
Restes à réaliser	310150.00	38700.00			310150.00	38700.00
Totaux cumulés	591183.25	451131.80	276790.87	438645.17	867974.12	889776.97
Résultats Définitifs	140051.45			161854.30		21802.85

2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4°) Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumé ci-dessus.

## N° 2012/004 - Objet : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2011.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Laurent MICHEL, Maire, après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2011,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

un excédent de fonctionnement de : 161854.30 €

Décide, à l'unanimité des membres présents d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<u>A Résultat de l'exercice</u>	+123221.46
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 38632.84
<u>B Résultats antérieurs reportés</u>	
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+161854.30
<b>C Résultat à affecter</b>	
<b>= A+B (hors restes à réaliser)</b>	
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	
R 001 (excédent de financement)	+131398.55
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	-271450.00
Besoin de financement	
<b>Besoin de financement F</b>	<b>=D+E</b>
	+140051.45
<b>AFFECTATION = C</b>	+161854.30
<b>Affectation en investissement (1068)</b>	+100000.00
<b>Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	+61854.30

## N° 2012/005 - Objet : Modification des statuts du SMABB (Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Bourbre.

Monsieur le Maire informe l'assemblée sur les modifications des statuts du SMABB – Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Bourbre.

Cette modification porte essentiellement sur la suppression des interférences de compétences et de territoires avec diverses structures intercommunales afin que le SMABB ne devienne pas un syndicat à la carte (retrait de la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère et du Syndicat Intercommunal des Marais de Bourgoin-Jallieu), la modification de l'objet du Syndicat, la représentativité et le quorum.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE les nouveaux statuts du SMABB dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de la présente.

## N° 2012/006 - Objet : Modification des statuts du Syndicat Intercommunal des Collèges du secteur de La Tour du Pin.

Monsieur le Maire informe l'assemblée sur les modifications des statuts du Syndicat Intercommunal des Collèges.

Cette modification porte sur :

- la suppression du deuxième alinéa de l'article 7 : « le syndicat est compétent pour le soutien aux activités scolaires et périscolaires pédagogiques, sportives, et culturelles des collèges publics situés sur le territoire des communes membres du syndicat, existant ou à créer.»
- la modification de la répartition des charges d'investissement dans l'article 9 : « les charges d'investissement sont réparties au prorata de la population DGF légale en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année (et non plus du nombre d'élèves) et du potentiel financier par habitant pondéré par le potentiel financier moyen par habitant de l'année N-1 ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE les nouveaux statuts du Syndicat des Collèges dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de la présente.

## **N° 2012/007 - Objet : Motion relative au projet de fermeture de la Poste.**

La direction de la Poste, arguant d'une baisse d'activité dans les bureaux de poste qui n'a été étayée par aucun rapport formalisé, sous couvert du contrat de présence postale territoriale 2011-2013 signé par l'Etat, l'AMF et la Poste, propose comme alternative au maintien du service postal la transformation de bureaux de poste en agence postale communale ou point relais chez un commerçant.

Considérant la mission de service public et d'intérêt général dévolue à la Poste ;

Considérant que les politiques locales menées par les élus et définies dans les schémas d'orientations tels que le SCOT et le PLU, visent à éviter l'étalement urbain et privilégier le développement des centres-bourgs et des villages qui ont vocation à desservir un bassin de vie;

Considérant que les collectivités locales mènent aujourd'hui des réflexions sur la limitation des déplacements, le plan climat territorial et la baisse des gaz à effet de serre;

Considérant qu'un service postal de qualité contribue à la dynamisation des bourgs relais et des villages en encourageant le maintien des commerces de proximité;

Considérant que la fermeture des bureaux de poste et la suppression de boîtes aux lettres toucheraient en particulier les publics fragiles (personnes âgées, handicapées, isolées), les contraignant à se concentrer dans des zones où les services seraient accessibles, effet dommageable pour la mixité sociale;

Considérant le lien social qui caractérise une mission de service public et qui est en particulier assuré par le facteur ;

Considérant que la Poste représente non seulement un service postal mais également un service bancaire; atout de proximité pour ses clients tels que les commerçants qui risquent, s'il n'est plus effectif, de se tourner vers d'autres établissements bancaires ;

Considérant que la Poste qui pendant longtemps a été reconnue pour sa proximité sociale et économique ainsi que pour sa mission structurante au cœur du territoire agit désormais au nom de la rentabilité économique ;

Considérant que dans un contexte de restriction budgétaire, la charge supplémentaire que la collectivité devra engager pour soutenir une agence postale communale est difficilement acceptable ;

### **Le conseil municipal :**

- Réaffirme son attachement à un service postal de qualité et de proximité ;
- Déploie le projet de transformer les bureaux de poste en agence communale ou en points relais commerçants ;
- Souligne l'incohérence d'un tel projet vis à vis des politiques locales d'aménagement du territoire ;
- Demande à La Poste de reconsidérer sa décision et de maintenir le service postal dans les conditions actuelles.

## **N° 2012/008 - Objet : Conventions de mise à disposition des données numériques des réseaux ERDF/GRDF.**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que pour permettre la mise à disposition de données numériques des réseaux électriques d'une part et de gaz d'autre part, il est nécessaire de mettre en place deux conventions inter partenaire entre la commune de Le Passage et les sociétés ERDF/GRDF.

Ces conventions permettront la récupération des données au format numérique, chaque année, afin de les intégrer au SIG(système d'information géographique) intercommunal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ces deux conventions.

## **N° 2012/009 - Objet : Mise en place de la charte de l'action sociale.**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de la mise en œuvre du droit à l'action sociale devenu obligatoire pour tous avec la Loi N° 2007-209 du 19 février 2007, le CNAS (organisme auquel la commune adhère) a adopté une charte de l'action sociale.

Cette charte a pour objet :

- d'accompagner la mise en œuvre du droit à l'action sociale en identifiant les acteurs chargés de porter l'action sociale au sein de la collectivité et en précisant leur rôle respectif ;
- de donner du crédit à la désignation des délégués et du correspondant ;
- de rappeler les valeurs fondamentales du CNAS que sont la solidarité, la mutualisation et l'humanisme.

La mise en application de cette charte se traduira par des réunions de formations partagées auxquelles seront invités à participer le délégué élu, le délégué agent et le correspondant de la collectivité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette charte de l'action sociale.

### **N° 2012/010 - Objet : Travaux d'entretien du stade.**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le devis établi par l'entreprise Bourdier pour assurer l'entretien annuel du terrain de football pour un montant de 2970 euros hors taxes et l'entretien des abords du terrain ainsi que le parking vers la salle des fêtes pour un montant de 2050 euros hors taxes.

Le Conseil municipal, après délibérations,

- Valide la proposition de l'entreprise BOURDIER qui s'élève à 5020 euros hors taxes.
- Charge Monsieur le Maire pour le suivi de ce dossier.

### **PLU – Plan Local d'Urbanisme.**

Monsieur le Maire indique que le tribunal administratif a désigné M. ROUVIDANT, géomètre expert honoraire comme commissaire enquêteur. L'enquête publique se déroulera du 24 avril 2012 au 26 mai 2012 et le commissaire enquêteur assurera quatre permanences.

Cette enquête publique concernera trois dossiers :

- le projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté par délibération du Conseil Municipal en date du 29 décembre 2011.
- le projet de Périmètre de Protection Modifié du château, monument historique accepté par délibération du Conseil Municipal en date du 1<sup>er</sup> décembre 2011.
- la mise à jour du zonage d'assainissement arrêté par délibération du Conseil Municipal en date du 29 décembre 2011.

Afin d'informer la population, une publication annonçant l'enquête publique sera faite dans trois journaux d'annonces légales, quinze jours avant l'enquête publique et dans la première semaine de l'enquête publique.

Monsieur le Maire propose que la commission information rédige un flash d'information qui serait distribué à l'ensemble de la population passageoise.

Actuellement le dossier de PLU est à l'étude pour avis dans les services de l'Etat, des collectivités et organismes concernés par ce dossier.

Monsieur le Maire indique qu'il doit faire, à la demande de certains services publics ou collectivités, une présentation du dossier. L'ensemble des avis doit parvenir en mairie pour le dix avril au plus tard.

### **Compte rendu de la commission urbanisme.**

La commission urbanisme a étudié les dossiers suivants :

- Plusieurs demandes d'urbanismes déposées par la SARL Les Haras de Fuyssieux pour la construction d'un bâtiment agricole de 800 m<sup>2</sup>, la création d'un appenti et la pose d'un tunnel pour le stockage de foin et matériel, au chemin de la motte. Il apparaît que les dossiers manquent de précision et en l'absence de ces éléments la commission n'a pu se prononcer. Dossiers à suivre.

- Demande de permis de construire déposée par M. Deniau et Mme Berger-Rabot pour la construction d'une maison individuelle route de Saint Didier. Avis favorable.

- Déclaration préalable déposée par le Syndicat des Eaux de la Haute Bourbre pour une division de terrain. Avis favorable.

- Demande de permis de construire déposée par M. Mouveau et Mme Multin pour la construction d'une maison d'habitation et d'un local professionnel, hameau de Courmourousse. Lors d'une précédente réunion la commission avait émis un avis favorable non suivi par les services de la DDT. La commission a décidé de maintenir sa position, l'argument mis en avant par les services de la DDT n'étant pas justifié à la lecture de l'article NB5 du plan d'occupation des sols.

## **N° 2012/011 - Vote des taux d'imposition 2012.**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal l'étude financière prospective de la commune qui avait été présentée lors d'une séance précédente. Cette étude faisait apparaître la nécessité de trouver des produits complémentaires afin de ne pas dégrader davantage l'épargne nette de la commune.

M. le Maire rappelle les taux des différentes taxes communales. Il indique que les charges de fonctionnement ne cessent de progresser et qu'il est nécessaire de revoir les taux d'imposition afin d'assurer l'équilibre du budget communal 2012.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Considérant qu'il est nécessaire d'augmenter les ressources communales pour permettre d'équilibrer le budget de la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité une augmentation de la fiscalité de 6.50 % pour 2012 et fixent les taux comme suit :

	<b>Taux 2009</b>	<b>Taux 2012</b>
· Taxe d'Habitation :	8.29 %	8.83 %
· Taxe Foncier Bâti :	16.23 %	17.28 %
· Taxe Foncier Non Bâti :	48.54 %	51.69 %

## **Préparation budgétaire 2012.**

Les différentes commissions ont établis une première liste de travaux à réaliser pour l'année 2012. Les principaux travaux sont la finition des travaux d'aménagement de la traversée du village et la prise en compte des suppléments non prévus dans le marché à savoir : reprise des eaux pluviales, la mise en place de bordures supplémentaires, la création d'un local poubelles, la création du mur de clôture du stade et la réalisation du parking du stade.

La commune doit également prendre à sa charge la reprise de la chaussée avant pose de l'enrobé sur l'ensemble de la portion de route départementale concerné par les travaux d'aménagements ; la requête déposée par la commune auprès du conseil général n'ayant pas aboutie. Le conseil général assure le financement de l'enrobé uniquement, les travaux de préparation restant à la charge de la commune.

Il est également retenu la reconstruction du local basket, le retournement du monument aux morts, divers travaux dans les bâtiments et sur la voirie communale. Les chiffrages sont en cours et chaque commission doit les transmettre rapidement en mairie pour permettre d'établir le budget 2012.

## **Demande d'un commerçant ambulant.**

Suite à une demande reçue en mairie pour la vente de pizza à emporter par un commerçant ambulant, la commune ne donne pas une suite favorable à ce dossier compte tenu du projet de même objet par le commerce multiservices de la commune.

## **Questions diverses.**

### **- Communauté de communes les Vallons de la Tour.**

\* La mise en place de la charte fiscale et financière a été validée par le conseil communautaire.

\* Regroupement des communautés de communes. Une réunion a eu lieu en présence des 38 maires des communes adhérentes. Les commissions de travail ont été mises en place.

\* Les panneaux indicateurs des commerces et artisans ont été posés par la société SICOM ; l'objectif étant d'uniformiser l'ensemble de la signalétique. Ces panneaux ont été financés par les commerçants et artisans sous maîtrise d'œuvre de la communauté de communes. Les panneaux indiquant les lieux publics seront posés courant mai 2012 ; 9 sont prévus sur le territoire de la commune.

### **- tournage d'un film au château.**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un film va être tourné dans le cadre du château durant la semaine du 5 au 9 mars. Pour les besoins de l'intendance la salle des mariages sera mise à disposition du régisseur pour la semaine complète.

### **- local basket.**

La réalisation du nouveau local par les élèves de la MFR de Saint André le Gaz est en cours de finition.

### **- Comice agricole.**

Cette année le comice agricole aura lieu à Virieu avec uniquement des festivités le samedi, à savoir le concours agricole et le bal le samedi soir. Un projet de regroupement de la société d'agriculture de Virieu avec celle de la Tour du Pin est à l'étude compte tenu de la disparition du canton en 2014.

**- Journée de l'environnement.**

Elle aura lieu sous l'égide du SICTOM de Morestel le samedi 31 mars de 9 heures à 12 heures.

Une information sera faite auprès de la population et des écoles.

**- Cérémonie du 19 mars.**

La cérémonie avec les membres de la FNACA aura lieu à 18 heures au cimetière et à 18 h 30 au monument aux morts. Un apéritif sera offert par la municipalité à l'issue.

**- Prochaines réunions :**

- \* commission voirie : le 17 mars 2012 à 9 heures
- \* commission bâtiment : le 19 mars 2012 à 19 h 30
- \* commission communication : le 26 mars 2012 à 20 h
- \* conseil municipal : le 29 mars 2012 à 20 heures.